

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 13 janvier 2020, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Vicki Turgeon, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN	Siège # 1
FRANCE BOUTHILLETTE	Siège # 2
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3
CARL ARCAND	Siège # 4
CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
MARK CROSS	Siège # 6

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 001-2020 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 002-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et ses ajouts.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE 2019 ET DES DEUX RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2019

Rés. 003-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la réunion régulière du 2 décembre 2019 et des deux réunions extraordinaires du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES COMPTES DU 2 DÉCEMBRE 2019 AU 10 JANVIER 2020

Rés. 004-2020 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 2 décembre 2019 au 10 janvier 2020 au montant de 53 659,47 \$.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 2 DÉCEMBRE 2019: 0

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

Un regroupement citoyen est venu présenter ses membres et expliquer sa démarche en vue d'organiser des activités d'ordre communautaire. Monsieur le maire répond qu'un regroupement citoyen ne peut organiser des activités au nom de la Municipalité. Il faudra aussi soumettre au comité des Loisirs tout projet d'activité nécessitant l'implication de celle-ci.

9. RÉSOLUTION POUR NOMMER LE MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2020

Rés. 005-2020 Il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de désigner le conseiller Mark Cross comme maire suppléant pour l'année 2020.

ADOPTÉE

10. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Rés. 006-2020 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ et le paiement de la cotisation annuelle de 477 \$, + taxes.

ADOPTÉE

11. RÉSOLUTION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE AUX NORMES DE LA RAMPE D'ACCÈS ET DE L'ENTRÉE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Rés. 007-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de lancer un appel d'offres pour la mise aux normes de la rampe d'accès et de l'entrée du centre communautaire.

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT MAJEUR SUR CERTAINS DE NOS CHEMINS (TECQ # 3)

Rés. 008-2020 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de lancer un appel d'offres pour les travaux de rechargement prévus dans le cadre du programme (TECQ # 3) pour un montant de l'ordre de 90 000 \$.

ADOPTÉE

13. RÉSOLUTION POUR INITIER LE PROCESSUS MENANT À LA VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

Rés. 009-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'initier le processus menant à la vente d'immeubles pour taxes impayées, auprès des clients qui présentent des arrérages de taxes de plus de 250 \$.

ADOPTÉE

14. RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DE NOTRE PAPETERIE ET L'IMPRESSION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE

Rés. 010-2020 **ATTENDU QUE** nous devons actuellement procéder à l'impression d'une nouvelle carte professionnelle et renouveler notre papeterie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et unanimement résolu de procéder au renouvellement de notre papeterie et l'impression d'une nouvelle carte professionnelle, au montant de _____ \$ + taxes.

REPORTÉE

15. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN OU PLUSIEURS PANNEAUX D'AFFICHAGE POUR NOS FLEURONS

ATTENDU QUE la Corporation des Fleurons du Québec, nous fournit le premier panneau d'affichage de 600 x 600 mm;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton a reçu trois Fleurons pour l'année 2019;

ATTENDU QUE la municipalité désire installer le panneau de 600 x 600 mm au parc Weare-Lefebvre et en installer un autre devant l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un (ou plusieurs?) panneau d'affichage incluant le poteau, au montant de _____ \$ + taxes.

REFUSÉE

16. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE ROUES ET DE LAMES POUR LES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT

Rés. 011-2020 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux roues avant au montant de 1 172 \$ + taxes et d'une lame à bloc au montant de 951 \$ + taxes pour les camions de déneigement.

ADOPTÉE

17. RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT D'ENTENDRE LE MESSAGE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET DE S'ENGAGER PLUTÔT DANS UNE DÉMARCHE COMMUNE AVEC CELLES-CI POUR TROUVER UNE SOLUTION DURABLE AU PROBLÈME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

Rés. 012-2020 CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu que la municipalité d'Ulverton

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec celles-ci pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre régional, monsieur François Bonnardel, au député de la circonscription de Richmond, monsieur André Bachand, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

18. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE CHAISE ERGONOMIQUE POUR LE BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rés. 013-2020 Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une chaise ergonomique pour le bureau de la directrice générale, au montant de 791,03 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE

19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN CONSEILLER ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER AU PARTY DES POMPIERS

Rés. 014-2020 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser le conseiller Carl Arcand et la directrice générale à participer au party des pompiers. L'achat d'un seul billet sera nécessaire, au coût de 30 \$.

ADOPTÉE

20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À DOMICILE (FTTH), LE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT ET POUR DÉSIGNER MONSIEUR JEAN-PIERRE BORDUA, MAIRE, AINSI QUE MADAME VICKI TURGEON, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EN TANT QUE SIGNATAIRES

Rés. 015-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser la signature de l'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH), le paiement du premier versement, soit 12 000 \$ + taxes, et pour désigner monsieur Jean-Pierre Bordua, maire, ainsi que madame Vicki Turgeon, directrice générale et secrétaire-trésorière en tant que signataires.

ADOPTÉE

21. RÉSOLUTION POUR FAIRE UNE ENTENTE GRÉ À GRÉ AVEC MONSIEUR MARC MORIN POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMIN SUR TOUT LE TERRITOIRE

Rés. 016-2020 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu de retenir les services de monsieur Marc Morin pour le fauchage des bords de chemin, pour une première coupe à la fin juin et une seconde à la mi-août, sur le territoire de la municipalité, au taux de 30 \$ / km double + taxes.

ADOPTÉE

22. RÉSOLUTION POUR DEMANDER L'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. DE CEDER LA PARCELLE B DU LOT 3 511 590 PTIE, EN ECHANGE DE LA PARCELLE C DU LOT 3 511 589 PTIE.

Rés. 017-2020 **CONSIDERANT** la demande de Anne-Maria (dite Anne-Marie) Schaub, en vue d'obtenir de la CPTAQ (*Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec*) l'autorisation de céder la parcelle B du lot 3 511 590 Ptie, en échange de la parcelle C du lot 3 511 589 Ptie appartenant à la Ferme Brune des Alpes Inc. ;

CONSIDERANT QUE Mme Schaub est propriétaire de la parcelle B lot 3 511 590 Ptie (3 637,2 m²), et que cette parcelle est utilisée depuis toujours pour la culture ;

CONSIDERANT QUE Mme Schaub est la seule actionnaire et administratrice de la Ferme Brune des Alpes Inc. ;

CONSIDERANT QUE la parcelle C 3 511 589 Ptie (3 637,2 m²) appartenant à la Ferme Brune des Alpes Inc., regroupe la résidence unifamiliale et ses annexes, dont la construction est estimée à l'année 1935 ;

CONSIDERANT QUE les deux parcelles visées par cet échange sont de mêmes superficies, et que l'objectif est de rectifier l'étendue de la propriété, publié dans l'acte no 178126 à Richmond le 8 janvier 1990 ;

CONSIDERANT QU'il est requis d'obtenir l'autorisation de la C.P.T.A.Q.;

CONSIDERANT QUE la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité d'Ulverton et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes ;

CONSIDERANT QUE lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'appuyer la demande de Mme Anne-Maria (dite Anne-Marie) Schaub l'autorisation de céder la parcelle B du lot 3 511 590 Ptie, en échange de la parcelle C du lot 3 511 589 Ptie.

ADOPTÉE

23. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR ANNULER LA RÉSOLUTION # 219-2019

Rés. 018-2020 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'annuler la résolution 219-2019, puisque le système de radio n'est pas compatible avec celui du Freighliner 10 roue.

ADOPTÉE

B. RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER JACQUES POLIQUIN À TITRE DE SUBSTITUT AU MAIRE POUR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

Rés. 019-2020

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de nommer le conseiller Jacques Poliquin, à titre de substitut au maire pour le conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

C. RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES RADARS PÉDAGOGIQUES ET PARTICIPATION À L'ACHAT REGROUPÉ DE RADARS PÉDAGOGIQUES PAR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Rés. 020-2020

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a procédé à l'achat de six (6) radars pédagogiques au cours des dernières années;

ATTENDU QUE certaines municipalités locales ont manifesté l'intérêt d'acquérir leur propre radar pédagogique;

ATTENDU QUE la MRC a demandé une aide financière au ministère des Transports pour l'achat de dix-huit (18) radars pédagogiques dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

ATTENDU QUE la réception de la lettre d'annonce PAFFSR_20190326-01 confirme l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 53 553 \$ pour la réalisation du projet initial représentant 50 % du coût des radars pédagogiques;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres pour l'achat de radars pédagogiques et les soumissions reçues selon les différentes catégories sont les suivantes (en tenant compte du plus bas soumissionnaire conforme) :

Nombre de radars demandé	Prix unitaire (avant taxe)
1 à 5	3 850 \$
6 à 10	3 649 \$
11 à 15	3 548 \$
16 à 18	3 458 \$

ATTENDU QUE la municipalité souhaite participer à l'achat regroupé et bénéficier de l'aide financière pour l'achat de radars pédagogiques;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et résolu

QUE la municipalité d'Ulverton désire participer à l'achat regroupé de la MRC du Val-Saint-François afin d'acquérir un (1) radar pédagogique;

QUE la municipalité d'Ulverton s'engage à défrayer 50 % du montant du prix unitaire mentionné correspondant au nombre total de demandes faites par les municipalités de la MRC

QUE la municipalité d'Ulverton souhaite bénéficier de l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

QUE la municipalité d'Ulverton s'engage à transmettre à la MRC du Val-Saint-François tous les renseignements nécessaires à la rédaction du rapport d'activités exigés par le ministère des Transports pour la reddition de compte;

QU' advenant le cas où le nombre de demandes faites à la MRC par les municipalités est inférieur au nombre de radars subventionnés, la municipalité d'Ulverton manifeste son intérêt d'en acquérir un (1) de plus;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte l'entente intermunicipale telle que présentée;

QUE le maire, monsieur Jean-Pierre Bordua, de même que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame, Vicki Turgeon soient autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques.

ADOPTÉE

D. ACTION À PRENDRE À L'ÉGARD DES CHIENS ERRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

On demande à la directrice générale de contacter la SPAD pour demander son intervention dans un cas d'un chien qui peut être considéré errant, étant régulièrement en liberté sur le chemin.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre

L'assemblée est levée à 20 h 44.

Jean-Pierre Bordua, maire

Vicki Turgeon, directrice générale /secrétaire-trésorière